



CHARTE QUALITÉ ACTIONS DE FORMATION

Dans le cadre de notre politique « QUALITE » et d'amélioration continue, AAC Formations met au cœur de ses interventions les éléments suivants :

PROFESSIONNALISME

EXPERTISE

DÉONTOLOGIE

RÉSULTATS

Conformément aux critères du référentiel QUALIOPI nos « Actions de formation » respectent les engagements suivants :

- 1. Informer, accueillir, accompagner et suivre les stagiaires dans les meilleures conditions puis vérifier l'atteinte des objectifs de la formation sous forme d'évaluation pendant et en fin de formation.
- 2. Analyser et définir les besoins en formation pour proposer et adapter les prestations, l'accompagnement des stagiaires.
- 3. Garantir l'accessibilité de nos prestations aux personnes handicapées à travers un diagnostic, une analyse des situations et une adaptation.
- 4. Mettre en œuvre les moyens humains, pédagogiques et techniques adaptées aux formations dispensées dans un environnement approprié.
- 5. Mettre à disposition des stagiaires, des formateurs experts dans leur domaine.
- 6. Réaliser des questionnaires satisfaction et les analyser afin de mettre en place des actions correctives.
- 7. Réaliser une veille réglementaire dans nos domaines d'intervention et suivre les évolutions des besoins de nos prestations.

Elise PERRIER Présidente - Directrice Générale



